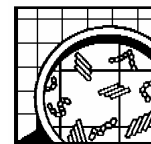


**NIL**

# NILBACT A 2 2 7 6

## MOUSSE DENSE DE NETTOYAGE A FONCTIONS BACTÉRICIDE FONGICIDE VIRUCIDE DE CONTACT à USAGES PROFESSIONNELS



### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation de nettoyage à base d'une combinaison de sels alcalins, d'agents de dégraissage, de surfactifs non ioniques sélectionnés pour leur biodégradabilité, de fonctions désinfectantes synergisées de 2 ammoniums quaternaires présentant des propriétés bactéricides, fongicides, conditionné en boîtier générateur de mousse active.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T   A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	1025 +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Alcaline.
. PH	11,40
. TENSION SUPERFICIELLE	28 dyne/cm
. ODEUR	Eucalyptus
. COULEUR	Incolore
G A Z   P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné	

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Mousse à actions : nettoyante, dégraissante, désodorisante avec fonction désinfectante : bactéricide, fongicide, virucide.

. Ne renferme pas de formol, ni autres dérivés d'aldéhydes.

. Prête à l'emploi : portatif, permet des interventions rapides localisées sur des moyennes et petites surfaces, matériels.

. Ne rave pas les surfaces.

. Polyvalente, multisurfaces : inox, chromes, faïences, céramique, carrelage, boiseries, matériaux stratifiés, alliages légers, aluminium, surfaces métalliques, matières plastiques, surfaces peintes ou vitrées, etc...

. Mousse active, à action rapide, économique, ne coule pas même sur surfaces verticales, permet de visualiser l'endroit d'application et d'assurer le temps de contact nécessaire à la désinfection. Nettoie, désodorise, assainit en profondeur toutes les surfaces lessivables :

- Locaux sanitaires, évier, poignées de portes, rampes d'escaliers dans les collectivités pour l'hygiène des surfaces.
- En industrie agroalimentaire, cuisine, restauration, s'inscrit dans les procédures, plan d'hygiène méthode H.A.C.C.P. lors d'interventions localisées de dépannages sur des matériels pour la remise en conformité de propreté de la zone d'intervention ou pour l'hygiène des petits matériels et surfaces lorsqu'une procédure nécessitant la préparation de solution de nettoyage désinfection et un matériel d'application n'est pas envisageable.

Révision n° 8 – HJMJ - 211311

- Mobiliers de magasin, vitrines, gondoles, présentoirs, tables.
- Machines à distribution automatique de boissons et aliments.
- Petits appareils ou matériels, parois, joints de porte de réfrigérateurs, congélateurs, micro-ondes.
- Tables et autres surfaces dans les cuisines, bars, restaurants.
- Professions de santé : véhicules de transports, ambulances, SAMU, VSAB, services d'urgences et d'accueil dans les centres sociaux ou de soins, hôpitaux, maisons de retraite, crèches, thalasso.

. S'utilise pour l'hygiène des surfaces.

. Par la combinaison synergisée de ses fonctions nettoyantes associées à deux ammoniums quaternaires, réduit la prolifération, sur les surfaces, des contaminations microbiennes, champignons (notamment les dermatophytes du type *trichophyton*), levures (*Candida albicans*), virus (*Adenovirus type 5*, *herpès implex*).

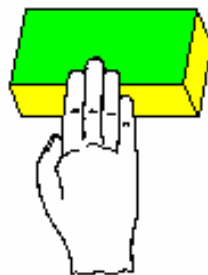
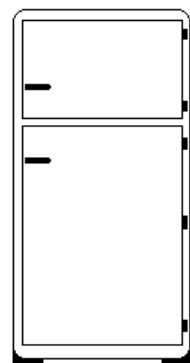
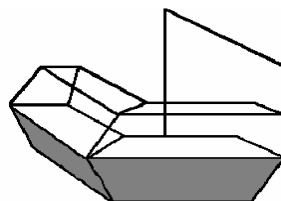
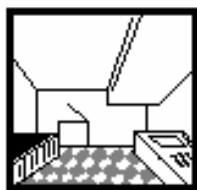
. Sa teneur en noyaux actifs exerce une activité anti-microbienne contre les micro-organismes à l'origine des fermentations malodorantes, bactéries d'origine fécales, notamment *Escherichia coli*, *salmonelles*.

. **Activité bactéricide** vérifiée selon les méthodes européennes suivantes :

- ❑ **NF EN 1040** traitement **bactéricide de base** sur germes tests : *Pseudomonas aeruginosa* (CIP 103 467 ), *Staphylococcus aureus* ( CIP 4.83 ).
- ❑ **NF EN 1276** traitement **bactéricide en condition de saleté** (pv. efficacité NL/99309/3) sur germes tests : *Pseudomonas aeruginosa* (CIP 103 467), *Escherichia coli* (CIP 54127), *Staphylococcus aureus* ( CIP4.83), *Enterococcus hirae* (CIP 5855)
- ❑ **NFT 72.301** traitement **bactéricide en condition de saleté** (pv. efficacité NL/01176/3) sur germe test : *Listeria monocytogenes* (CIP 54159)

. **Activité fongicide** vérifiée selon méthode européenne suivante :

- ❑ **NF EN 1275** traitement **fongicide** (p.v. efficacité NL/10288/1) sur germes tests suivants : *Candida albicans* ( IP 4872 ) et *Aspergillus niger* ( IP 1431.83 )



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

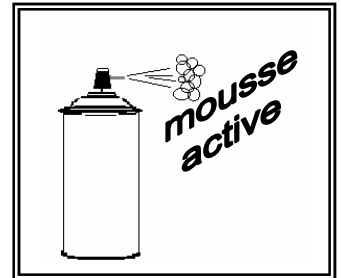
. Bien agiter l'aérosol.

Utilisation : **MULTI POSITIONS.**

Appliquer une fine couche uniforme de mousse active à 20 cm de la surface.

. Temps de contact : 5 à 10 minutes minimum sur les surfaces pour opération de désinfection plus complète

. Selon le cas terminer par le passage d'une raclette, chiffon ou lingette humide à usage unique ou d'une lavette ou éponge humide ou terminer par un rinçage à l'eau potable pour surfaces pouvant se trouver au contact des aliments.



## RECOMMANDATIONS

Contient 8.2% en masse de composants inflammables.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels

Usage biocide TP 02

Nom	Cas	Conc
N-ALKYL ( C12-C18 ) -N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM	68391-01-5	0.92 g/kg
CHLORURE D' ALKYL ( C12/14 ) DIMETHYL ETHYL BENZYL AMMONIUM	85409-23-0	0.92 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

. En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



USINE MICHEL

sarl au capital de 8000€  
Les Murets – B.P.8  
Tél : 04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837.  
84740 VELLERON  
Fax : 04.90.20.02.07.

E-mail : nil.usine2@free.fr